

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2020-150



SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

FB/LN/CJ n° 2020/03

Objet de la délibération :

GROUPEMENT DE COMMANDES
AVEC LA COMMUNE DE DROUE SUR
DROUETTE ET LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES PORTES
EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE

Marché de la restauration
collective

**Désignation de
représentants à la
commission ad'hoc**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Votants : 29

Date de la convocation :
8/06/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à A. THÉRON-CAPLAIN
ROYNEL Eric, pouvoir à F. BELHOMME
BEULÉ Simone, pouvoir à D. DURAND
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER
AMELOT Thomas, pouvoir à P. EVENO
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE.

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

VU les articles L 2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique ayant trait à la constitution d'un groupement de commandes,

VU la délibération n° 2020/05 du 1/02/2020 approuvant la convention portant constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Droue sur Drouette et la Communauté de communes des Portes Eureliennes d'Île-de-France pour la passation d'un marché public de prestation de service en vue d'assurer la production des repas destinés aux usagers de la restauration scolaire et extrascolaire, au personnel communal et de la petite enfance dans la cuisine centrale de la ville d'Epernon et service des repas dans les écoles situées sur les communes d'Epernon et de Droue sur Drouette.

CONSIDERANT qu'une commission ad'hoc du groupement a été constituée à l'usage exclusif de la consultation faisant l'objet du groupement composée de chaque membre du groupement avec voix délibérative, à savoir :

- d'un représentant de la ville d'EPERNON, Président(e) et d'un suppléant
- d'un représentant de la ville de DROUE-SUR-DROUETTE et d'un suppléant
- d'un représentant de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et d'un suppléant

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant :

Représentante titulaire : Béatrice BONVIN, 1^{ère} Adjointe responsable de la commission affaires scolaires
Représentant suppléant : François BELHOMME, Maire.



2020-151

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ELIT les représentants titulaire et suppléant au sein de la commission ad'hoc du groupement de commandes « restauration collective ».

TITULAIRE : Béatrice BONVIN
SUPPLEANT : François BELHOMME

FAIT ET DELIBERE A Epernon, le 14 septembre 2020

Le Maire,

F. BELHOMME

